

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 1^{er} juillet 2020 à 19h30

Présents : Jean-Marie CHAUMEL, Marie-Eve BEYNEIX, Antoine DEVIGNE, Chantal PRUNIS, Christoph KUSTERS, Xavier MARQUEZE, Jean-Marc AUTHIER, Nathalie BALLERAND, Benoît CAMPAGNE, Adrien SIOSSAC, Nathalie WINDHAUSEN

Secrétaire de séance : Antoine DEIGNE assisté de Mylène MAZIER secrétaire de mairie.

Examen du compte-rendu du conseil municipal du mercredi 19 février : pas de commentaire particulier et le compte-rendu a été adopté à l'unanimité.

Délibérations N° 19 – 20 et 21 : elles concernent le vote des 3 budgets 2020 de la commune, à savoir : Budget Principal , Budget Adduction d'Eau Potable et le Budget Assainissement

Au préalable du conseil municipal, des tableaux détaillés des différents budgets ont été envoyés aux élus afin qu'ils puissent voir comment est constitué un budget de collectivité. Un point sur l'investissement a également été fait afin que tous les membres du conseil s'imprègnent petit à petit des projets en cours et à réaliser pendant leur mandature. Une projection des différents tableaux a été faite sur écran lors du conseil de manière à ce que les élus puissent poser les questions nécessaires à la bonne compréhension des différentes imputations comptables et surtout lorsque des montants précis étaient notés. Une explication sur les écritures comptables obligatoires a également été fournie. Une fois les informations données, les 3 budgets ont donc été validés à l'unanimité.

Délibération N° 22 : Validation de la convention avec le SICTOM pour la réalisation d'espaces de collecte des déchets

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a étudié, en partenariat avec la SICTOM, la manière dont elle pouvait envisager de déterminer les nouveaux lieux d'espaces de collecte des déchets. Pour lancer la commande et prévoir la mise en place des différents points de collecte, il convient de signer une convention de groupement entre le SICTOM et la commune. Cette convention reprend les termes évoqués tels que les conditions et quantités ainsi que le financement. Trois points de collecte ont été retenus sur Saint Vincent de Cosse et validés par les services du SICTOM. La commune a également interpellés l'architecte des bâtiments de France ainsi que le conseil départemental afin d'obtenir les accords nécessaires à l'installation des containers sur les lieux souhaités. Une fois ces éléments communiqués, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°23 : Désignation des membres de la CCID : Commission Communale des Impôts Directs

A l'issue des élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions sur la commune. Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population est inférieure à 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. La commune doit proposer 24 noms de personnes au préalablement contactées. Cette liste est ensuite transmise au service des impôts qui détermineront le choix final des personnes retenues. Aucun problème particulier sur cette délibération adoptée à l'unanimité.

Il est à noter le rajout d'une délibération en accord avec les membres du conseil municipal.

Délibération N°24 : Achat d'un bout de terrain pour un point de collecte des déchets

La commune, dans le cadre de la réduction des points de collecte prévue très prochainement, souhaite agrandir un des points retenus, il s'agit de celui situé au Tiradou. Pour cela il est nécessaire d'acquérir un bout de parcelle jouxtant ce point de collecte. Une rencontre a eu lieu sur place et les propriétaires, Madame Deycidour et Monsieur Delpeyrat ont accepté de vendre à la commune une petite superficie de leur terrain. Un géomètre s'est rendu sur place et il a été convenu que les propriétaires céderaient 99 m² de surface pour le projet d'agrandissement de ce point de collecte. Un nouveau découpage de parcelle a eu lieu.

Les membres du conseil sont favorables à l'achat de cette parcelle et la commune prendra également en charge les frais de géomètre et de notaire qui en découlent. Pas de commentaire particulier, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

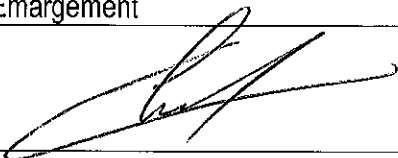

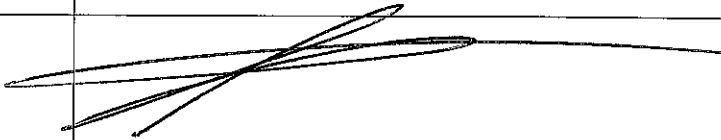

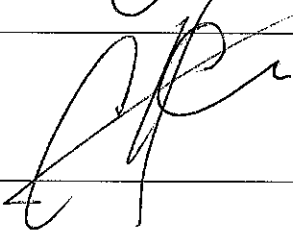
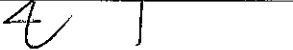
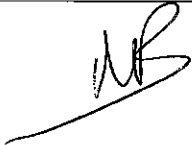

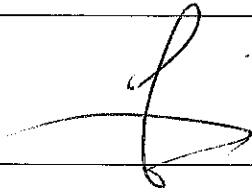
Divers points :

- Points de collecte des déchets : ce sujet n'est pas à prendre à la légère et reste un sujet à discussion. Ce qui est primordial c'est de communiquer avant la mise en service des 3 points retenus. Une réunion publique sera organisée à l'approche de la mise en service des nouveaux containers. Cette diminution des points va bousculer la vie quotidienne des habitants et ça la commune en est bien consciente. Ce qui est à préciser de nouveau c'est que la commune n'a pas le choix et doit se conformer aux directives imposées par le SMD3 dont dépend le SICTOM. Les membres du conseil sont bien dubitatifs quant à la réalité du terrain et les préconisations par les hautes sphères...les communes voisines sont déjà équipées de ces nouveaux containers et, au regard du fonctionnement, on ne peut pas dire que ce soit une réussite... le constat est là et la commune devra redoubler d'efforts et de surveillance une fois la mise en service de ces points de collecte
- Vote pour les Sénatoriales : la commune dispose d'un vote pour ces élections. Monsieur Le Maire a souhaité être la personne titulaire pour ce vote. Certains membres du conseil ont émis la possibilité qu'un point soit fait au préalable de la journée du 27 septembre, ceci afin que le titulaire puisse être transparent avec l'équipe municipale qui a accepté de la nommer en tant que grand électeur...à suivre...
- Point sur l'adressage : la commune finalise actuellement le nom des rues afin que les services compétents puissent ensuite valider le travail réalisé à ce jour. De manière à anticiper l'avancée de ce dossier, il est proposé aux élus de donner leur avis sur la couleur et l'écriture des plaques qui seront apposées sur la commune. Monsieur Le Maire ainsi que quelques élus ont regardé sur les communes voisines et une réalité a très vite été citée : certaines plaques de couleur claire avec une écriture foncée, sont moins lisibles que dans le sens contraire. C'est de façon plus évidente que le choix a été fait de prévoir les plaques de couleur bordeaux avec une écriture crème.
- Accès aux berges de la Dordogne : Marie-Eve BEYNEIX, en charge de la voirie, précise que quelques habitants ont émis le souhait de pouvoir accéder aux berges comme bon leur semble. En période estivale il n'est pas toujours évident pour les pêcheurs de pouvoir accéder à la Dordogne. Une réflexion va être menée afin de trouver une solution qui pourrait convenir à tous, aussi bien pour les pêcheurs que pour les baigneurs.
- Le Noël des enfants : l'année 2020 est bien compliquée et personne ne peut dire à ce jour si nous pourrions maintenir le spectacle de Noël pour les enfants du village. Un prestataire a tout de même été retenu mais, en fonction de l'évolution du virus, la commune sera peut-être contrainte d'annuler cette journée pourtant très appréciée de tous. Affaire à suivre...
- Réunion SICTOM : Marie-Eve BEYNEIX et Nathalie BALLERAND, membres titulaires du syndicat, ont assisté à leur premier comité syndical pendant lequel il a notamment été question du rapport d'activités 2019 puis des éléments tels que le manque d'un incinérateur en Dordogne qui pose problème et par conséquent l'obligation de réduire les sacs noirs...un sujet dont nous n'avons pas fini d'entendre parler...
- Réunion du SIVOM : Chantal PRUNIS et Benoît CAMPAGNE ont assisté à l'élection d'un nouveau bureau. Une explication a été faite sur le fonctionnement à venir. Lors de cette réunion, il a été précisé que malgré la COVID et donc l'absence de transport scolaire pendant la période de confinement, aucun remboursement ne sera fait aux familles dont les enfants utilisaient le car. Parmi les sujets abordés il y a eu un nouvel appel d'offres de lancé auprès des autocaristes et le vote d'une indemnité au percepteur prise en charge par l'Etat.
- Site internet : l'arborescence avance bien et les 3 élus en charge du dossier, Nathalie BALLERAND, Jean-Marc AUTHIER ainsi que Benoît CAMPAGNE doivent se revoir prochainement pour finaliser le contenu et les prérogatives à venir afin de lancer une consultation pour la refonte du site. Le travail accompli à ce jour est remarquable et toute l'équipe municipale les remercie pour leur implication avérée et appréciée sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 7 octobre à 19h30**.

Présents : Jean-Marie CHAUMEL, Marie-Eve BEYNEIX, Antoine DEVIGNE, Chantal PRUNIS, Christoph KUSTERS, Xavier MARQUEZE, Jean-Marc AUTHIER, Nathalie BALLERAND, Benoît CAMPAGNE, Adrien SIOSSAC, Nathalie WINDHAUSEN

Nom – Prénom	Emargement
Jean-Marie CHAUMEL	
Marie-Eve BEYNEIX	
Antoine DEVIGNE	
Chantal PRUNIS	
Xavier MARQUEZE	
Benoît CAMPAGNE	
Nathalie BALLERAND	
Christoph KUSTERS	
Jean-Marc AUTHIER	
Adrien SIOSSAC	
Nathalie WINDHAUSEN	